AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-7-72 413991

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément n° 2 au Bulletin Technique n° 142 19 JUILLET 1972

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'activité des derniers papillons du premier vol. Des pontes nombreuses ont été déposées au cours de ces derniers jours et des pénétrations importantes sont à craindre. De plus le traitement préconisé dans notre Bulletin du 5 Juillet a considérablement perdu de son efficacité par suite du grossissement des fruits et du lessivage par les pluies. En conséquence, il est conseillé de le renouveler, dès réception.

Ce traitement pourra être repoussé jusqu'au milieu de la semaine prochaine, en l'absence de pluies importantes, si le traitement précédent n'a été réalisé qu'au cours de la semaine du 10 au 16 Juillet.

ACARIENS - PUCERONS - PSYLLES

Il est conseillé de surveiller attentivement les vergers pour intervenir le cas échéant.

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Si dans l'ensemble l'état sanitaire du vignoble est très satisfaisant, les pluies orageuses, parfois très abondantes, que nous venons d'enregistrer ont pu permettre des contaminations. De plus, les conditions climatiques actuelles sont très favorables à un développement rapide de la végétation.

En conséquence, un nouveau traitement est nécessaire. Ce traitement devra être appliqué dès réception, dans toutes les vignes touchées par ces pluies orageuses.

Dans les situations où les dernières pluies datent des 9 ou 10 Juillet, il est possible de retarder cette application à condition de pouvoir intervenir avant la prochaine période pluvieuse.

BLACK-ROT

Nous rappelons que ce champignon peut s'attaquer aux grappes jusqu'à la récolte. Le traitement dirigé contre le Mildiou de la vigne sera également efficace contre cette maladie.

Les traitements contre cette maladie sont obligatoires dans toutes les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral.

VERS DE LA GRAPPE

Le deuxième vol de ces ravageurs est commencé dans certaines situations, mais il est encore trop tôt pour intervenir. Il est conseillé d'attendre un nouvel avis de la Station.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

GRANDES CULTURES

PYRALE DU MAIS

Le maximum du vol vient d'être observé en élevage et les conditions climatiques sont favorables à la ponte (voir à ce sujet notre Bulletin technique n° 141 de Juin 1972).

TABAC

MILDIOU DU TABAC

Un foyer localisé de Mildiou du tabac a été découvert dans le département de l'Indre-et-Loire, sur le territoire de la commune de BALLAN-MIRE par le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (S.E.I.T.A.).

Nous rappelons que les producteurs de tabac doivent appliquer les recommandations du S.E.I.T.A. et tenir compte des instructions contenues dans l'arrêté préfectoral rendant obligatoire la lutte contre le Mildiou du tabac.

CULTURES LEGUMIERES

SEPTORIOSE DU CELERI

Cette maladie rencontre actuellement des conditions climatiques très favorables à son développement.

Il est recommandé de poursuivre la protection, particulièrement dans les cultures où la maladie est présente, en utilisant l'un des produits conseillés dans notre bulletin du 4 Mai.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT

B. PACQUETEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS